



**Ministère des solidarités et de la santé  
Ministère du travail  
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse  
Ministère des sports**

## **ARRÊTÉ**

fixant la composition du jury des concours de recrutement de techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire dans le grade de technicien principal ouverts dans le domaine « Prévention santé-environnement » au titre de l'année 2020

Le ministre des solidarités et de la santé,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

**Vu** le décret n° 2013-176 du 27 février 2013 modifié portant statut particulier du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire ;

**Vu** l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

**Vu** l'arrêté du 17 avril 2014 fixant la nature des épreuves et les règles d'organisation des concours de recrutement pour l'accès au corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire ;

**Vu** l'arrêté du 7 mai 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de concours de recrutement pour l'accès au corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire dans le grade de technicien principal, dans le domaine « Prévention santé-environnement » ;

## **ARRÊTE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du jury des concours de recrutement de techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire dans le grade de technicien principal, ouverts dans le domaine « Prévention santé-environnement », au titre de l'année 2020 :

Mme Emmanuelle BURGEI

Administratrice civile hors classe – Direction des ressources humaines,  
**Présidente** ;

Mme Sophie FABER

Ingénieure d'études sanitaires à l'agence régionale de santé Ile de France – délégation départementale des Yvelines ;

Mme Cécilia HOUMAIRE

Ingénieure d'études sanitaires à l'agence régionale de santé Ile de France – délégation départementale de l'Essonne ;

M. Frédéric LENOIR

Technicien sanitaire et de sécurité sanitaire en chef à l'agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine – délégation départementale de la Gironde ;

M. Arnaud MARGUERITTE

Technicien sanitaire et de sécurité sanitaire en chef à l'agence régionale de santé Pays de la Loire - délégation départementale du Maine et Loire ;

## **Article 2**

En cas d'indisponibilité de Mme Emmanuelle BURGEI, la présidence sera assurée par Madame Sophie FABER.

## **Article 3**

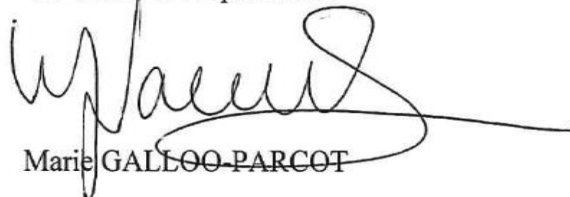
Ces concours sont classés dans le groupe 2 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

## **Article 4**

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 18 mai 2020

La cheffe de Département



Marie GALLOO-PARCOT